

M.A. MEMMI
Directeur de l'Unité
des Laboratoires de
Biologie Médicale

Grâce à l'évolution de ses différentes disciplines, la biologie clinique occupe de nos jours une place de choix dans les prestations de soins dispensés aux malades. En effet, elle est quasiment incontournable pour confirmer ou infirmer le diagnostic clinique de très nombreuses affections, prescrire les soins appropriés et en assurer le suivi.

Aussi, le biologiste doit-il prendre toutes dispositions utiles pour garantir la fiabilité des résultats des analyses qui lui sont confiées et ce, d'autant plus qu'il est tenu par une obligation de moyens et une obligation de résultats pour la quasi-totalité des analyses dans la mesure où les techniques y afférentes sont de plus en plus sensibles et spécifiques.

De ce fait, le biologiste doit mettre en place un système de management de la qualité des prestations dévolues au laboratoire dont il a la charge. Ce système doit être conforme aux caractéristiques suivantes :

- Il doit impliquer tout le personnel du laboratoire, toutes qualifications confondues ;

- Il doit couvrir non seulement le processus analytique (collecte, acheminement, réception et enregistrement des échantillons, préparation et exécution des analyses, validation et transmission des résultats, facturation) mais également l'environnement (gestion des ressources, hygiène, sécurité...) et la surveillance (gestion des documents du laboratoire, gestion des dysfonctionnements et des réclamations, audits et revues de direction, contrôles de qualité des analyses, traçabilité...);

- Il doit être établi selon une démarche comprenant 4 étapes à savoir :

- * Diagnostic de situation du laboratoire par rapport aux référentiels réglementaires et normatifs de la qualité ;

- * Fixation des objectifs et révision éventuelle de l'organisation du laboratoire ;

- * Elaboration des documents décrivant les modalités de fonctionnement du laboratoire conformément aux règles BPL (manuel qualité, procédures, modes opératoires, instructions et fiches d'enregistrement) ;

- * Evaluation permanente du système.

- Il doit être dynamique de façon à tendre vers une amélioration continue de la qualité.

En conclusion, la qualité des prestations des laboratoires d'analyses médicales n'est pas un choix mais plutôt une obligation pour contribuer à la maîtrise des dépenses de santé par des prescriptions de soins appropriés aux malades, se conformer aux dispositions de la loi organique des laboratoires d'analyses médicales et promouvoir l'exercice de la biologie clinique dans notre pays. Il y va de la place du biologiste dans l'équipe de santé.